

---

**à l'attention du commissaire-enquêteur. Enquête publique PLU Hirel****APEME** <apeme35@gmail.com>vendredi 18 septembre 2020 à 15:44 réception

À : pluhirel-enquetepublique@orange.fr

Cc : Eau &amp; Rivières 35 , rozenn perrot

**PLU Hirel Avis APEME et ERB ...**  
520 Ko**demande\_information\_step\_S...**  
139 Ko

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous adressons ci-joint l'avis des associations APEME et Eau & Rivières de Bretagne et la lettre adressée par Eau & Rivières de Bretagne à St Malo Agglo concernant les dysfonctionnements de stations d'épuration dont celle d'Hirel.

Nous vous en souhaitons bonne réception

Avec nos meilleures salutations

Marie Feuvrier

Présidente de l'APEME

Secrétaire-adjointe d'Eau &amp; Rivières de Bretagne

**Cancale, 18/09/2020**

**Objet : Enquête publique révision du PLU d'Hirel  
Avis des associations APEME et Eau & Rivières de Bretagne**

***A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur***

Vu les 7 demandes ayant qualité de « réserves », les 7 graves recommandations et les 2 observations émises par les services de l'Etat (DDTM 35) qui peuvent être levées par la réponse apportée par la Mairie d'Hirel

Vu la réponse apportée par la Mairie d'Hirel dont l'extrait indiqué ci-après :

**Suite à l'avis réservé des services de l'Etat sur le projet de PLU, des modifications pourraient être envisagées sur le projet de PLU arrêté afin de répondre aux demandes / recommandations émises par les services de l'Etat. Il ne s'agit à ce stade que d'hypothèses. Ainsi ce mémoire en réponse vise à expliciter les informations que la commune souhaite apporter en réponse à cet avis ainsi que les évolutions susceptibles d'être apportées au projet de PLU, et ce pour la bonne information du public. Seul le conseil municipal de la commune sera compétent pour décider des modifications à apporter au projet de PLU soumis à enquête publique.**

La Mairie d'Hirel n'apporte aucune garantie, aucun engagement à apporter des modifications substantielles à son projet de PLU de manière à lever les réserves, recommandations et observations demandées par la DDTM en particulier sur :

- La réalisation d'un inventaire des zones humides conformément aux obligations du SAGE et du SCoT

La réduction des extensions urbaines,

- La réduction de l'artificialisation des sols et des surfaces imperméabilisées
- La ressource en eau (disponibilité, qualité, ... et la capacité des milieux récepteurs à « résister aux pressions supplémentaires résultant du développement envisagé »
- La réalisation d'une analyse complète des incidences sur le site Natura 2000
- L'identification précise des Espaces Proches du Rivage, des Espaces Remarquables et les dispositions prises pour leur protection, restauration
- Le renforcement des dispositifs de protection aux abords des cours d'eau.
- La meilleure définition, protection et protection de la trame verte et bleue (corridors et réservoirs de biodiversité)
- La mise en conformité des ouvrages d'épuration des eaux usées (cf lettre ci-jointe du 6/07/2020 adressée à SMA)

# APEME

ASSOCIATION PAYS D'EMERAUDE  
MER ENVIRONNEMENT

- La thématique climat énergie
- Les paysages
- ....

Pour nos associations, le projet de PLU d'Hirel doit être entièrement réétudié en prenant en compte véritablement en compte l'urgence climatique et environnementale, la chute de la biodiversité pour un développement de la commune plus résilient en matière environnementale et climatique, d'autant que la commune est concernée, à 1<sup>er</sup> titre, par les effets du réchauffement climatique puisqu'elle est dans l'emprise du PPRSM de la Baie du Mont Saint-Michel.

La commune ayant le privilège d'être dans l'emprise du Bien classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, son PLU doit être revu en prenant en compte les impacts paysagers des décisions d'aménagement sur les parties littorales et rétro-littorales.

Nos associations vous demandent, Monsieur le Commissaire enquêteur, émettre un avis très défavorable accompagné de l'ensemble des réserves, remarques et observations émises par la DDTM 35 au projet de PLU de Hirel mis à l'enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos meilleures salutations

Marie Feuvrier

Présidente de l'APEME  
Secrétaire-adjointe d'Eau & Rivières de Bretagne

Document joint : lettre du 6/07/2020 adressée à Saint-Malo Agglomération

## **APEME**

15 chemin du Carouge  
35260 CANCALE  
[apeme35@gmail.com](mailto:apeme35@gmail.com)

## **Eau & Rivières de Bretagne**

Délégation Ille et Vilaine  
Maison de la Consommation et de l'Environnement  
48 boulevard Magenta  
35000 RENNES  
[ille-et-vilaine@eau-et-rivieres.org](mailto:ille-et-vilaine@eau-et-rivieres.org)

votre correspondant :

*Délégation Ille et Vilaine  
Maison de la Consommation et de l'Environnement  
48 boulevard Magenta  
35000 RENNES  
ille-et-vilaine@eau-et-rivieres.org*

**Monsieur de le Président,  
Saint-Malo Agglomération  
6 rue de la ville Jégu,  
35260 Cancale**

à Rennes, le lundi 06 juillet 2020

**Objet : Demande informations sur les dysfonctionnements des STEP du territoire**

Monsieur le Président,

Nous avons pu consulter votre rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2018. A sa lecture il apparaît que 9 communes du territoire de Saint-Malo Agglomération (Châteauneuf d'Ille & Vilaine, Hirel, La Fresnais, La Ville-es-Nonais, Plerguer, Saint-Benoit-des-Ondes, Saint-Coulomb, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet) ont connu des dysfonctionnements sur un ou plusieurs de leurs ouvrages au cours de l'année. Nous tenons à rappeler quelques éléments sur le contexte environnemental local :

- Une qualité des eaux extrêmement fragile, seulement 2 % des eaux du département étaient en bon état en 2019 - données Agence de l'eau Loire-Bretagne
- en janvier de cette année 2020 la consommation de coquillages a été interdite dans la Baie du Mont Saint-Michel en raison d'une contamination par des norovirus (virus de la gastro-entérite).
- Un territoire vulnérable face aux effets du dérèglement climatique notamment concernant le bilan hydrique des sols en fin d'été ou bien encore la capacité d'auto-épuration des sols (données plan d'adaptation au changement climatique)

Ces dysfonctionnements sont donc de nature à aggraver cette situation et mettent en péril les activités conchylicoles du territoire. C'est pourquoi nous souhaiterions connaître les mesures que vous avez engagées pour remédier à cette situation.

L'association Eau & Rivières de Bretagne, agréée association de protection de l'environnement a aussi l'honneur de vous demander par la présente, au vu des dispositions des articles L. 124-1 et suivants du Code de l'environnement et de l'article 7 de la Charte de l'environnement du 1er mars 2005, de bien vouloir lui communiquer :

- Les situations administratives actuelles de ces stations d'épurations ;
- Les rapports éventuels d'inspection des années 2018, 2019 et 2020.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

P.S : Ce courrier a été adressé en copie aux présidents du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais et du SAGE Bassins côtiers de Dol de Bretagne et au sous-préfet de Saint-Malo.

**Marie FEUVRIER**  
Représentante d'Eau & Rivières  
au SAGE Dol

**Alain MACQ**  
Représentant d'Eau & Rivières  
au SAGE Rance